

Délibération n°D20230150

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »

(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »

(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

COMMISSION MUNICIPALE DU SPORT - MODIFICATION DE LA PÉRIODICITÉ DE CONVOCATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 28 septembre 2021 validant la charte de fonctionnement de la commission municipale des sports ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC d'associer l'équipe municipale dans son intégralité à la conception des projets ;

CONSIDÉRANT le constat dressé par le service Vie Associative et Sports après deux ans d'existence de la commission municipale du sport, quant à la fréquence trop soutenue de ses réunions ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la périodicité des réunions afin d'optimiser ses contenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le principe de réunion de la commission municipale du sport au semestre au lieu du trimestre et notamment son article 6.2 ;
- **DE VALIDER** les termes de l'avenant n°1 à la charte de fonctionnement de la commission ci-joint ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la charte de fonctionnement de la commission.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 024-212400378-20231221-D20230150-DE



Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (pouvoir), Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **27 DEC. 2023**
et de l'affichage en date du **27 DEC. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Jean-Pierre CAZES

Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD

